



### **3. Mesures de prévention pour la santé**

#### **a. Proposition concernant des ateliers premiers secours pour la population auprès des samaritains de Collonge-Bellerive – par Sophie Brand**

Suite à la dernière séance de la CSSC, au cours de laquelle avait été évoquée l'idée d'organiser des ateliers de premiers secours sous une autre forme et avec d'autres thèmes que les cours classiques (massages cardiaques, défibrillateurs, etc.), un contact a été pris avec la présidente des samaritains de Collonge-Bellerive. Cette dernière venait d'organiser une journée d'ateliers pour une entreprise qui avait la même demande, à savoir des présentations succinctes mais plus variées. Le but n'est pas d'entrer trop dans les détails (par exemple pathologie et facteurs de risque des AVC ou infarctus), mais de pouvoir aider en attendant que les secours arrivent. Les participants pouvaient tourner entre les différents ateliers, chacun étant tenu par un samaritain formateur qui s'assurait que les gestes étaient faits correctement.

Une journée ou une soirée d'ateliers du même genre pourrait être mise sur pied pour la commune (durée de 3h, au local de Collonge-Bellerive qui dispose de tout le matériel). Les thèmes suivants seraient abordés : chaîne de sauvetage, numéros d'urgence, inconscience et PLS, malaises en général, traumatismes craniocérébraux, crises d'épilepsie, saignements de nez, hémorragies massives. Ces cours ne seront pas certifiés, à leur issue, par la Croix-Rouge. Mais ils permettraient d'aborder de façon succincte les problématiques et les gestes qui aident en attendant l'arrivée des secours.

Le coût s'élèverait à Fr. 100.-/participant (soit Fr. 1'600.-/atelier).

Les samaritains étant présents sur énormément de manifestations, ils auraient du temps en début d'année civile (entre janvier et mars) ou après l'été (septembre/octobre). La commune pourrait ainsi proposer deux ateliers afin de drainer plus de monde. Organiser une journée complète, comme évoqué lors de la dernière séance, serait peut-être trop ambitieux, au début. Ces ateliers seraient une bonne première expérience.

Une autre idée esquissée par les commissaires était d'aborder les enfants, d'autant que l'APEC avait organisé un cours de premiers secours (annulé à cause du Covid-19). Mais il semble difficile d'envisager une activité avec l'école là-bas.

Les remarques ci-après ressortent de la discussion qui s'ensuit.

Les commissaires avaient suggéré l'idée de dispenser de telles formations pendant des manifestations.

Les ateliers prendraient une autre forme, car il faudrait alors déplacer le matériel. Mais ce serait tout à fait envisageable. Rien n'est figé.

Un des problèmes relevés par les commissaires, c'était la maigre participation aux cours défibrillateurs. S'agirait-il de forfaits, de coûts par participants ?

Le coût serait de Fr. 100.-/personne (16 au maximum), étant donné le nombre de samaritains disponibles. Y aurait-il un éventuel forfait minimum, ou une annulation de l'atelier s'il y avait un nombre insuffisant de participants ? La question sera posée à la présidente des samaritains.

Cet atelier ne déboucherait pas sur une attestation ou une certification de la Croix-Rouge.

Les samaritains pourraient-ils envisager un forfait pour 16 participants ?

Le coût est de Fr. 100.-/personne. Qu'en serait-il avec un nombre inférieur de participants ? La question sera posée à la présidente des samaritains. 1 formateur et 3 assistants animent l'atelier.

C'est une belle proposition qui vaut la peine d'être proposée aux Corsiérois, car beaucoup de personnes auraient envie de revoir les gestes de base des premiers secours, que l'on oublie vite.

D'autant plus en situation, avec le stress.

La commune pourrait peut-être participer à hauteur d'un montant à définir.

Si la commune pourrait proposer 2 ateliers par année plusieurs années de suite (coût global de Fr. 3'200.-, à quoi s'ajouteraient les frais de communication), afin que tous les habitants aient l'occasion d'y participer, il semblerait judicieux de demander une participation financière aux Corsiérois (les offres gratuites ont moins de valeur, psychologiquement parlant). Avoir de nombreux habitants formés aux premiers secours apporterait un bénéfice à la communauté.

Cette dépense pourrait être inscrite au budget 2023, et la commission réfléchir ultérieurement à la participation financière des habitants.

**À l'unanimité (soit 5 voix), la CSSC décide d'inscrire Fr. 4'000.- à son projet de budget 2023 pour l'organisation d'ateliers de premiers secours pour la population (adultes) auprès des samaritains de Collonge-Bellerive.**

La présidente des samaritains sera recontactée afin de suggérer quelques dates.

**M. F. Jaccard** relève que ce n'est pas la Mairie qui pourra gérer cette organisation avec les samaritains. Mais l'administration se chargera de tous-ménages (ainsi que des inscriptions à la Mairie).

Reste à déterminer si ces ateliers se dérouleraient en soirée ou en journée, en semaine ou le week-end.

Les commissaires pensent que des ateliers un soir de semaine draineraient plus d'adultes.

Des contacts seront aussi repris avec l'infirmière scolaire et l'APEC afin de savoir si le cours annulé à cause du Covid-19 sera reconduit pour les élèves. Les grands reçoivent une sensibilisation sur l'usage du défibrillateur.

L'APEC, en collaboration avec les pompiers, organisait une journée « sécurité » (défibrillateurs, massages cardiaques, etc.). Les pompiers s'occupaient des adultes, les samaritains des enfants. Ces journées ayant été arrêtées à cause du Covid-19, l'APEC devrait pouvoir les remettre sur pied avec les pompiers. De plus, les nouveaux défibrillateurs ont été installés.

#### **b. Information concernant la prochaine séance de la CSSC : présentation de l'association « minds » qui œuvre pour la promotion de la santé mentale**

L'association minds, qui œuvre pour la prévention de la santé mentale, a été créée en 2018. Minds a travaillé sur plusieurs plans : santé mentale des Genevois, étude réalisée par des professionnels sur les facteurs améliorant la santé mentale, création de projets ludiques (informations, vidéos, conférences, etc.). Trois points principaux ont été identifiés pour amener une bonne santé mentale : être bienveillant avec soi-même (approches par le sport, par exemple), chercher de l'aide lorsqu'on en a besoin (voisins, amis, époux, entourage, professionnels, etc.), aider les autres. Le site Internet (<https://minds-ge.ch/>) est assez complet.

La commission pourrait d'une part contribuer financièrement, en 2022 (en lieu et place des deux associations qui n'ont pas répondu aux sollicitations de l'administration), au projet qui a été transmis aux commissaires (Agir pour ma santé mentale) et, d'autre part, d'inviter des représentants de l'association minds à faire une présentation le 8.11.2022 (avec quelques enseignants de l'école, car certains modules pourraient aussi être intégrés) en vue de participer activement à cette prévention.

**M. F. Jaccard** confirme qu'il serait possible d'allouer ces fonds inutilisés à minds et d'inclure cette association dans le budget 2023.

Un commissaire, qui trouve cette proposition intéressante, pense qu'il faudrait peut-être affecter cette somme à une activité pour les Corsiérois.

D'où la proposition de prévoir une séance le 8.11.2022, est-il indiqué.

Le planning de cette fin d'année est déjà bien chargé, rappelle **M. F. Jaccard** qui trouverait plus logique de recevoir minds le 30.11.2022 afin d'organiser une séance par le biais du groupe des loisirs. Car la Mairie croule sous les organisations de manifestations.

Les TSHM pourraient aussi être invités avec les enseignants à cette séance, suggère **la Présidente**. Cela permettrait de déterminer comment faire bénéficier la population des modules de minds. Elle suggérera la date du 30.11.2022.

Un commissaire relève que la santé mentale concerne moult aspects de la vie (professionnelle, quotidienne, etc.).

C'est ce qui est intéressant avec l'initiative de minds, pense un autre. Car il s'agit d'outils en libre service. Les gens qui s'interrogent sur leur santé mentale ont ainsi accès à des ressources qui leur permettent de tirer les choses au clair.

Le site donne des informations intéressantes pour sa propre compréhension de la santé mentale et permet de voir si d'autres démarches seraient utiles ou nécessaires. Tout le monde n'est pas forcément bien informé sur les comportements préventifs à adopter, et ce au travers d'explications concrètes et accessibles.

Une des enseignants du club de tennis de Corsier a participé à la rédaction d'un ouvrage qui évoque les aspects mentaux au tennis, le respect, la vision, etc. Ce sujet est aussi traité avec les enfants qui suivent les cours et le club cherche à le développer avec d'autres clubs, explique un commissaire en suggérant d'inviter aussi cette personne le 30.11.2022.

Il serait peut-être utile de sensibiliser les personnes âgées, les réfugiés ukrainiens et ceux qui les accueillent, pense un autre.

**M. F. Jaccard** ne pense pas judicieux d'inviter autant de participants à cette commission, qui visera surtout à présenter minds.

Il faudrait effectivement se limiter à inviter les contributeurs à cette séance de commission, trouve un commissaire.

Et déterminer les publics cibles en fonction de la présentation de minds, complète une commissaire.

Qui pourrait aussi donner lieu à la création d'un flyer informatif pour la population, imagine **la Présidente**.

Celui-ci pourrait compléter la soirée de présentation à la population, en 2023.

Il serait judicieux d'informer l'enseignante de tennis évoquée plus haut quant à l'existence du site Internet de minds. Car l'idée est que tous les concernés ou intéressés par ce sujet se rencontrent et échangent les bonnes pratiques, les bonnes idées.

**M. F. Jaccard** présente le dossier de l'association Equi-page, basée aux Eaux-Vives et qui offre des thérapies avec le cheval (hippothérapie) et l'équitation aux personnes souffrant de forts handicaps. Des promenades sont organisées dans les marais de Choulex.

Un commissaire évoque l'association Tout est possible, qui soutient des sportifs en situation de handicap ainsi qu'un tournoi-fauteuil.

Une somme de Fr. 4'400.- est encore disponible sur le budget 2022, deux associations ne s'étant pas manifestées.

<b>À l'unanimité (5 voix pour), la CSSC alloue un montant de Fr. 2'200.- à l'association minds.</b>
---

Les associations Equi-page et Tout est possible enverront leur dossier à la commune, afin que la CSSC se prononce le 30.11.2022 sur d'éventuelles subventions 2022.

#### **4. Étude du budget 2023 de la commission**

Les commissaires passent en revue le budget 2023 de la commission de manière détaillée, les questions ou remarques particulières étant rapportées ci-après.

Le coût de la *Tribune Rives-Lac* est calculé par rapport au nombre d'habitants, et les articles des correspondants sont rémunérés à la ligne.

1 enfant était inscrit à Koala en 2021, et 2 en 2022, précise **M. F. Jaccard**.

Le coût pour la commune de la place de crèche s'élèvera à environ Fr. 29'000.- en 2023, annonce **M. F. Jaccard**. Le coût total de la place, participation des parents incluse, est d'environ Fr. 46'000.-.

La fréquentation du bureau social de Corsier (ouvert tout les jeudis à Prés-Grange, bus 38 et G, discrétion assurée, sur rendez-vous) est en train d'augmenter. Les dossiers d'autres personnes, actuellement suivies par l'Hospice général, devraient aussi être repris par le service social intercommunal. Un petit bilan global sera présenté à la fin de l'année. La commune d'Anières envisage d'ouvrir son propre bureau. N'importe quelle personne peut prendre rendez-vous dans n'importe laquelle des communes impliquées.

Fourchette Verte voulait, dès la rentrée 2022-2023, passer à 2 j/semaine de repas végétariens. L'Exécutif a finalement décidé de faire deux mois d'essai avec cette cadence et Fourchette Verte. Ayant été informée que les enfants ne mangeaient pas, l'administration analysera la situation, les menus et les rapports n'étant pas forcément mauvais. Est-ce un problème de quantité, de qualité, de choix, d'habitudes ou autre ? Une décision sera prise pendant les vacances d'octobre, après une analyse factuelle d'éléments concrets (par exemple le poids des aliments jetés corrélé au menu du jour).

Une augmentation budgétaire de Fr. 12'000.- avait été décidée par la CF pour la solidarité locale (Fr. 31'000.-) et internationale (Fr. 24'000.-), rappelle **la Présidente**. Un point sur les subventions 2022 effectivement versées jusqu'ici sera fait le 30.11.2022.

**À l'unanimité (5 voix), la CSSC décide d'inscrire, sur le budget 2023, une ligne « prévention santé » incluant Fr. 4'000.- pour les ateliers des samaritains, et Fr. 4'000.- pour la santé mentale (minds).**

## **5. Point sur les demandes de fonds 2022**

Cf. point 3.

## **6. Divers**

### Nouveau site Internet

La mise à jour et le transfert des éléments entre l'ancien et le nouveau site sont toujours en cours. Cela représente un très gros travail, sachant que l'administration est surchargée.

### Fleurs du village

Les fleurs sont changées très régulièrement, dans le village. Une personne du village a demandé où finissaient les plantes enlevées. Serait-il possible de proposer aux habitants de se servir dans ces massifs, 1-2 jours avant ?

Les plantes annuelles (remplacées en automne et au printemps) terminent à la poubelle, car elles sont mortes, indique **M. F. Jaccard**. À moins de les couper pour en faire des bouquets. Il faudrait que cette personne soumette sa proposition à [info@corsier.ch](mailto:info@corsier.ch) afin que l'administration se prononce.

### La nuit est belle

Un commissaire fait allusion à la communication relative à La nuit est belle, programmée le 23.9.2022.

La commune participe à cette manifestation, qui est organisée par les SIG avec les

45 communes, indique **M. F. Jaccard**. Seuls les éclairages publics seront éteints. Mais les utilisateurs sont aussi invités à éteindre les infrastructures sportives après utilisation.

Ce commissaire regrette de l'avoir appris aussi tard, car le tennis-club aurait pu anticiper et participer à cette extinction générale.

### Communication

Le sujet des patrouilleuses scolaires étant clos en commission, proposition est faite de modifier le tableau des suivis de la CSSC en conséquence (suivi des aménagements sur le chemin de l'école).

La CTSM pourrait peut-être évoquer avec l'APEC et les enseignants les sujets qui ont émergé de la discussion.

Ce qui permettrait d'améliorer la communication auprès de la population.

On peut toujours communiquer plus. Mais il y aura toujours de gens pour trouver que la commune ne communique pas assez. Les tous-ménages, par exemple, échouent souvent à la poubelle.

**M. F. Jaccard** souligne que l'adresse info@corsier.ch a justement été mise en place par l'Exécutif pour que les habitants reçoivent un accusé de réception immédiat, leur demande étant transmise au collaborateur concerné.

La particularité du temps politique pourrait être évoquée dans un prochain bulletin communal, suggère **la Présidente**, même si tout le monde ne le lit pas forcément. Car les citoyens n'ont pas d'idée sur le temps que peut prendre une de leurs démarches.

Une commissaire propose d'améliorer l'accusé de réception en ajoutant une mention sur le fait que le traitement de certaines demandes peut prendre du temps.

Le délai que les rapports des commissions mettent à tomber dans le domaine public est aussi un problème pour la communication, relève un autre commissaire.

**À l'unanimité (5 voix), la CSSC souhaite qu'un article paraisse dans le bulletin communal afin d'expliquer les processus et délais nécessaires pour répondre à certaines demandes des habitants.**

### Comité de soutien pour les réfugiés ukrainiens

Le comité de soutien semble s'essouffler un peu, après les différentes réunions qui avaient été mises sur pied. Et bien qu'inscrits sur le groupe WhatsApp, les Ukrainiens ne sont pas partie prenante. Faute de demandes pour le moment, ce groupe est mis en suspens. La Présidente est félicitée pour son énergie dans ce dossier.

### Prestations sociales pour les aînés

Le service social intercommunal a justement été mis en place afin de répondre à la nouvelle loi visant à uniformiser les prestations pour les aînés

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h57.

*Rapport : E. Maia*